

### • **ORIGINE DE L'ASSOCIATION**

Créée à Lille en 1972 à l'initiative des Lions Clubs, elle a pour objet de faire enregistrer des livres et revues par des Donneurs de voix bénévoles. Ces livres et revues sonores sont prêtés **gracieusement** à des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap médicalement attesté.

### • **STRUCTURES**

Reconnue d'utilité publique en 1977, notre association Loi de 1901 a, depuis 40 ans, développé et décentralisé son action en créant **120 bibliothèques sonores** sur tout le territoire français. Plus de 4500 bénévoles concourent à la bonne marche de l'ensemble.

### • **RESSOURCES**

Les bibliothèques sonores fonctionnent grâce :

- Aux subventions des collectivités locales : (Conseils Généraux et Régionaux, Municipalités, CPAM, etc...).
- Aux dons de leurs bienfaiteurs : (Sociétés, Banques, Lions Clubs, autres clubs service ou particuliers).
- Aux dons spontanés d'audiolecteurs souhaitant participer à la bonne gestion de leur bibliothèque sonore.
- Aux cotisations de leurs bénévoles.

### • **CHARGES**

Les charges de fonctionnement prennent en compte :

- les équipements informatiques
- les matériels d'enregistrement et d'écoute
- les achats de CD et autres supports numériques
- les frais de gestion : locaux, téléphone, Internet ....

### **Qui peut en bénéficier ?**

Les bibliothèques sonores sont ouvertes à toutes les personnes empêchées de lire par déficience visuelle ou autre handicap médicalement attesté.

Il suffit de s'inscrire, en fournissant la copie de sa carte d'invalidité ou un certificat médical nominatif.

Le prêt gratuit des livres sonores se fait sur place lors des permanences ou par poste en franchise aller et retour.

L'audiolecteur doit disposer de son propre lecteur de CDmp3. La Bibliothèque Sonore peut aussi l'aider à s'équiper d'un lecteur spécialement adapté à sa situation : le "Victor Reader".

### **Pour devenir Donneur de voix**

- Vous avez quelque talent de lecture à haute voix
- Vous aimez lire en faisant vivre les textes
- Vous disposez d'un ordinateur

Après un test d'enregistrement, puis une initiation au logiciel approprié et à notre "**Charte Qualité**", vous pourrez devenir "Donneur de voix".

### **Pour devenir Donneur de temps**

- Vous disposez de quelques heures par semaine.
- Vous souhaitez aider nos audiolecteurs et mettre en pratique vos éventuelles connaissances en informatique.

Vous pouvez alors participer au fonctionnement d'une bibliothèque sonore où les tâches sont multiples :

- Accueil des audiolecteurs venant aux permanences
- Gestion des prêts (rentrées et sorties)
- Gravure des CD • Tenue et édition du catalogue
- Communication, envois en nombre, etc... .

## Notre Bibliothèque Sonore

propose à ses audilecteurs inscrits,  
un catalogue de milliers d'ouvrages  
d'une très grande diversité :  
Théâtre, Biographies, Fiction,  
Philosophie, Poésie, Voyages,  
Romans : Aventure - Policier - Historique...  
*et développe au niveau national  
un catalogue de littérature scolaire  
à l'usage des jeunes empêchés de lire.*  
Des revues hebdomadaires et mensuelles  
sont également proposées.

**Vous pouvez nous aider**

*Faites nous connaître :  
Parlez de nous autour de vous*



## BIBLIOTHÈQUE SONORE DE PÉRIGUEUX ET DE LA DORDOGNE

Maison des Associations  
12, cours Fénélon  
24000 Périgueux  
Permanence lundi 14h à 17h

**Pour nous contacter :**

par téléphone : **06 17 13 52 26**

par courriel : **24p@advbs.fr**

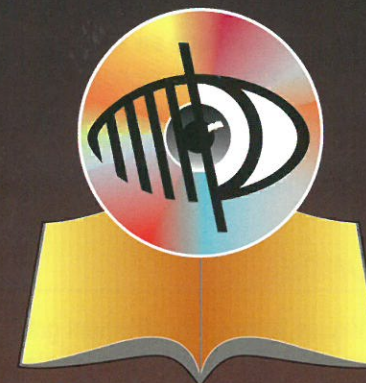
**Pour recueillir d'autres informations :**

Consultez le site national : **www.advbs.fr**



# ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX BIBLIOTHÈQUE SONORE DE PÉRIGUEUX et de la Dordogne

Reconnue d'utilité publique en 1977



**PRÊTS GRATUITS  
et en franchise postale  
de livres et revues sonores  
enregistrés sur CDmp3**

**aux personnes empêchées de lire  
par un handicap attesté**

Création des Lions Clubs



Ne pas jeter sur la voie publique - Donnez le à quelqu'un d'intéressé